

Bachelier en domotique

| |
|--|
| HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI |
| Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| OM328 STAGE 3 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | TEOM3B28OM | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XIDO3280 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 8 C | Volume horaire | 290 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Florence DEPAILLE (florence.depaille@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 80 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette activité consiste en un stage de longue durée en entreprise, c'est une intégration complète dans une entreprise. Durant cette activité, l'étudiant s'investira complètement dans la vie professionnelle et pourra mettre en pratique les connaissances acquises lors de sa formation en Haute Ecole. Cette activité est un tremplin pour son (ses) jobs futur(s).

La recherche de l'endroit de stage incombe à l'étudiant et relève de sa responsabilité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier les activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code de bien-être au travail
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

Compétence 5 **Collaborer à l'analyse et à la mise en oeuvre d'un système automatisé d'un bâtiment et de son environnement**

- 5.4 Assurer la maintenance, le suivi et l'adaptation des choix technologiques implémentés

Compétence 6 **Collaborer à l'analyse et à la mise en oeuvre d'un système énergétique d'un bâtiment**

6.5 Assurer la maintenance, le suivi et l'adaptation des choix technologiques qui ont été implémentés

6.6 Assurer la sécurité du système

Compétence 7 **Ouvrer au développement durable**

7.4 Participer à l'amélioration du bien-être et de la santé

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant apprendra à s'insérer dans un projet professionnel.

Il devra tenir compte des impératifs propres à son stage (horaire, disponibilité, travail en équipe etc.)

Il fera la preuve de l'intégration de différentes compétences techniques et relationnelles pour s'intégrer dans une équipe de professionnels.

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- S'intégrer dans une équipe
- Travailler en équipe
- Travailler seul
- Résoudre un problème concret
- Effectuer des recherches par lui-même
- Prendre des (bonnes) initiatives
- Rencontrer et communiquer avec des professionnels
- Accepter et respecter la hiérarchie
- Adapter un comportement adéquat dans toutes situations
- Rédiger un rapport de stage qui sera le reflet des diverses activités réalisées par l'étudiant durant son stage
- Respecter un planning donné au début de l'année

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM3B28OMA Stage 3

290 h / 8 C

Contenu

Le stage s'effectuera dans une entreprise en rapport avec le cursus de l'étudiant.

Le stage donne lieu à la rédaction par l'étudiant d'un rapport de stage synthétisant les différentes actions menées par l'étudiant durant le stage et répondant à un cahier des charges bien précis (guide du stage).

Le rapport de stage est donc le reflet des diverses activités vécues par l'étudiant et de son expérience acquise.

Démarches d'apprentissage

Immersion sur le terrain.

Un calendrier de remise des différents rapports intermédiaires à remettre est donné dans le guide du stage communiqué en début d'année scolaire sur la plateforme Connected.

Durant le stage, l'étudiant doit avoir la possibilité de faire les recherches et de travailler à la rédaction de son TFE.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des séances d'information ont lieu avant le stage (recherche de stage, activités pendant le stage, assurances,...).

Un professeur est attribué à chaque stagiaire afin de le suivre et l'aiguiller pendant la durée de son stage, et d'être un intermédiaire entre le stagiaire et l'entreprise.

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Guide des stages déposé sur la plateforme Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation s'effectuera de la manière suivante :

10% pour le bon suivi du calendrier de remise des documents et travaux (non récupérable) - (Evc)

40% donné par le maître de stage de l'école en tenant compte de l'évaluation donnée par le maître de stage en entreprise et par la qualité des rapports intermédiaires (bimensuels) (Stg)

50% pour le rapport final de stage (Tvs)

La note finale sera la moyenne arithmétique des différents items évalués.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-------|-----------|-------|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Evc | 10 | Evc | 10 |
| Période d'évaluation | | | Tvs + Stg | 50/40 | Tvs + Stg | 50/40 |

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Si le calendrier de remise des documents et rapports n'est pas suivi, l'étudiant sera sanctionné. Si l'étudiant rend 1 rapport ou document en retard, sa note maximum sera de 10/20. Si l'étudiant rend 2 rapports ou documents en retard, sa note sera de 0/20.

La partie "suivi du calendrier" (10%) n'est pas récupérable.

Un étudiant ne peut débiter son stage sans la convention de stage signée par les 3 parties (étudiant - école - entreprise accueillante).

De façon exceptionnelle, si dans l'entreprise accueillante, l'étudiant n'a pas la possibilité de rédiger son TFE, la durée de stage peut être diminuée. L'étudiant effectuera les semaines restantes à l'école pour la rédaction de son TFE.

En cas de non-réussite du stage, une nouvelle période de stage de 10 à 14 semaines sera imposée en accord avec l'enseignant responsable des stages. Vu la longueur du stage, il ne sera pas possible de le refaire pendant les mois de juillet et/ou d'août.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le 30 septembre 2024.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).